



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

PP/PG

P.V. SASP 25

Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 28 juin 2023

Ordre du jour :

1. Présentation des grandes lignes du Plan National Santé
2. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Frank Colabianchi, remplaçant Mme Carole Hartmann, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Marc Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Laurent Mertz, M. Tom Rausch, du Ministère de la Santé

Dr Jean-Claude Schmit, Directeur de la santé

M. Thomas Dominique, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

1. Présentation des grandes lignes du Plan National Santé

En guise d'introduction, Monsieur Mars Di Bartolomeo (du groupe politique LSAP), Président de la Commission de la Santé et des Sports, indique qu'il a été jugé opportun de présenter le Plan National Santé (PNS) aux membres de la commission parlementaire en amont de la séance plénière du Gesondheetsdësch qui aura lieu plus tard dans la journée¹.

¹ Le PNS est disponible sur le site du Gesondheetsdësch :
https://www.gesondheetsdesch.lu/files/ugd/b6de21_c05646a1c66e4e44a5a4e31c5838fa41.pdf

Il passe ensuite la parole à Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé, qui procède à la présentation des grandes lignes du PNS. Pour le détail de la présentation, il est renvoyé au diaporama repris en annexe qui a été publié sur le site du Gouvernement dans le courant du 28 juin 2023.

Madame la Ministre de la Santé rappelle d'emblée que le Gesondheetsdësch a travaillé depuis février 2020, y inclus pendant la période difficile marquée par la pandémie Covid-19, pour développer une vision partagée du système de santé luxembourgeois avec les acteurs du terrain. Cette vision a été formalisée dans le PNS, qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement lors de sa réunion du 21 juin 2023. L'objectif du PNS est de donner une vision claire pour les différents volets du système de santé luxembourgeois, orientée par des valeurs et principes bien définis, en indiquant les axes stratégiques permettant d'atteindre cette vision.

Le PNS recueille trente-sept actions concrètes déployées dans le cadre de douze axes stratégiques qui relèvent de trois dimensions, à savoir :

- le maintien d'un bon état de santé de la population ;
- une amélioration continue du parcours de soins des patients ;
- une amélioration continue du cadre général de fonctionnement du système de santé.

En ce qui concerne l'axe stratégique 1 (« *élaborer une stratégie et une implémentation coordonnée de la promotion de santé et de la prévention des maladies* »), Madame la Ministre de la Santé précise qu'il s'agit d'intégrer les plans nationaux existants dans une stratégie plus globale. À cette fin, la Direction de la santé dispose d'une équipe dédiée composée d'une quinzaine de personnes. Cette équipe est en train d'évaluer les différents plans nationaux afin d'identifier des chevauchements et des synergies entre les instruments existants en vue de leur optimisation. Madame la Ministre souligne que le maintien d'un bon état de santé de la population permet de soulager le système de santé ainsi que la situation financière de l'assurance maladie-maternité. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la médecine scolaire et à la santé des enfants et adolescents. Madame la Ministre fait savoir qu'un audit de la médecine scolaire est en train d'être réalisé et devrait être finalisé avant la fin de la législature en cours. Cet audit s'inspire d'une évaluation réalisée en France et est effectué avec le concours d'un expert externe afin de garantir la neutralité requise.

L'axe stratégique 2 compte renforcer la communication et la collaboration entre les patients et les professionnels du système de santé. Il s'agit d'améliorer la communication entre l'hospitalier et l'extrahospitalier afin d'orienter par exemple les patients souhaitant consulter un médecin-généraliste en dehors des heures d'ouverture des cabinets vers une maison médicale de garde. Madame la Ministre de la Santé relève l'importance de rendre le parcours de la prise en charge plus compréhensible et transparent pour le patient et de renforcer ainsi sa confiance dans le système de santé. Dans ce contexte, Madame la Ministre salue l'ouverture du Patienten House au sein du Centre hospitalier de Luxembourg qui vise à soutenir la participation active du patient dans la gestion de sa maladie. En outre, il est prévu de mettre en place un guichet unique de la santé visant à faciliter l'orientation des patients au sein du système de santé luxembourgeois.

Une importance toute particulière revient à l'axe stratégique 3 qui tend à renforcer le rôle des soins de santé primaires. Il est proposé de procéder à une réévaluation et à une mise en œuvre conséquente du concept de « *médecin référent* » comme premier point de contact pour le patient atteint d'une pathologie chronique grave qualifiée d'affection de longue durée et pour tout autre patient qui le souhaite. Le médecin référent peut ainsi accompagner et encadrer le patient tout au long de sa vie et l'orienter

vers des soins spécialisés en cas de besoin. À cette fin, il s'agit de revaloriser le travail effectué par le médecin référent, y inclus au niveau de sa rémunération.

Il est également prévu d'impliquer les pharmacies d'officines ouvertes au public dans les soins de santé primaires. En effet, le pharmacien jouit d'une grande confiance parmi les patients et peut dès lors jouer un rôle important dans les domaines de la prévention et des soins de santé primaires. À cet égard, Madame la Ministre de la Santé renvoie au livre blanc intitulé « *Pharmacie 2030 : Une vision pour la pharmacie d'officine au Luxembourg* » que le Syndicat des pharmaciens luxembourgeois a publié au début de l'année en cours.

Vu le rôle crucial qui revient à la promotion de la santé et à la prévention dès le plus jeune âge, Madame la Ministre de la Santé relève l'importance de garantir l'accès des nourrissons, des enfants et des adolescents à des consultations spécifiques. Vu la pénurie de médecins-spécialistes en pédiatrie, il est prévu d'offrir des formations aux médecins-généralistes afin de les encourager à prendre en charge des patients mineurs sans pathologies spécifiques.

En ce qui concerne l'axe stratégique 4 qui porte sur le développement de stratégies et de parcours de soins intégrés pour les pathologies ayant le plus grand impact sur la santé, Madame la Ministre de la Santé précise que ce volet sera développé sur base de l'état des lieux du système de santé luxembourgeois qui est repris au chapitre 1 du PNS. Les parcours de soins intégrés trouveront une forme de matérialisation dans les réseaux de compétences, qui sont ancrés dans la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière et qui existent d'ores et déjà pour les douleurs chroniques, les maladies neuro-dégénératives et l'immuno-rhumatologie. Il s'agit également de réduire, grâce à une stratégie holistique, les maladies cardiovasculaires et leurs conséquences qui restent une des principales causes de décès au Luxembourg. Dans le cadre du Plan Cancer, il est prévu de favoriser davantage le développement de la médecine personnalisée qui doit être à la portée de tous, en interconnectant recherche biomédicale, système de soins de santé et industrie des technologies de la santé.

Madame la Ministre annonce encore que la rédaction du plan national de santé mentale est en voie de finalisation. Une importance toute particulière revient à ce plan national qui sera disponible avant la trêve estivale et viendra compléter le PNS. En effet, le nombre de personnes atteintes d'une maladie psychique ou psychiatrique est en augmentation exponentielle, alors que ces maladies sont parmi les principales causes d'incapacité de travail de longue durée.

Quant à l'axe stratégique 5 qui vise à favoriser l'amélioration continue de la prise en charge par une évaluation critique de la pertinence et de la qualité, Madame la Ministre de la Santé fait savoir qu'il s'agit de systématiser l'évaluation de la qualité des prestations des soins de santé. Il est prévu de transposer cette approche axée sur la valeur (« *Value-based Healthcare* ») dans le contexte luxembourgeois afin de proposer des soins de santé de qualité supérieure en trouvant le meilleur compromis entre les bénéfices objectifs et subjectifs pour chaque patient. Des indicateurs comme l'évaluation et l'expérience rapportée par le patient (*Patient-reported Experience Measures – PREMS*) ou l'évaluation du résultat rapporté par le patient (*Patient-reported Outcome Measures – PROMS*) serviront à évaluer la prise en charge de la perspective du patient. Il est prévu de lancer des projets pilote en ce sens avant la fin de la législature. Étant donné qu'une médecine de qualité est largement une médecine basée sur l'évidence, il est encore prévu de renforcer le rôle du conseil scientifique du domaine de la santé dans l'élaboration de recommandations cliniques concernant le diagnostic et le traitement. Madame la Ministre relève l'importance de mettre les moyens nécessaires à la disposition du conseil scientifique afin de lui permettre de s'acquitter de ces tâches supplémentaires.

L'axe stratégique 6 tend à optimiser et à valoriser la médecine hospitalière et à accélérer le virage ambulatoire en étendant l'offre de certains services hospitaliers en dehors des sites principaux des centres hospitaliers en collaboration avec des cabinets médicaux spécialisés ou pluridisciplinaires. Dans ce contexte, Madame la Ministre de la Santé renvoie au projet de loi 8009² qui devrait être voté avant la fin de la législature et qui permettra d'améliorer la mise en réseau de différents prestataires de soins de santé. Madame la Ministre souligne dans ce contexte que de nombreux médecins ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour exploiter une antenne de service en collaboration avec un centre hospitalier. Enfin, il est prévu d'évaluer la faisabilité de l'hospitalisation à domicile qui peut contribuer au désengorgement des hôpitaux, sachant que des projets pilote ont d'ores et déjà été lancés dans ce domaine.

Une grande importance revient également à l'axe stratégique 7 qui concerne l'amélioration du recueil, de l'analyse et de l'utilisation des données de santé. Madame la Ministre de la Santé indique dans ce contexte qu'il reviendra à l'Observatoire national de la santé de mettre en place un cadre de référence et des indicateurs utiles à l'évaluation et au suivi de l'état et des comportements de santé et de la performance du système de santé. En outre, un système de documentation et de classification sera mis en place pour le secteur extrahospitalier, permettant de compléter la carte sanitaire en vue d'un développement ciblé et pertinent des soins de santé primaires.

L'axe stratégique 8 concerne le renforcement de la digitalisation du système de santé. Madame la Ministre de la Santé rappelle qu'il s'agit de s'approprier les possibilités de la digitalisation pour améliorer la qualité des prises en charge et pour réduire les coûts des soins de santé ainsi que l'impact de la pénurie de professionnels de santé. Dans ce contexte, Madame la Ministre salue la décision du Gouvernement de soutenir l'introduction d'un système informatique unique dans les établissements hospitaliers, qui prévoit des interfaçages avec le secteur extrahospitalier. Il est également prévu d'instaurer un service dédié à la gouvernance de la santé numérique au sein du ministère de la Santé afin de développer et de superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de santé numérique. Il s'agit de faire en sorte que les données de santé soient stockées dans un cloud sécurisé et géré par l'État. Madame la Ministre estime que l'introduction d'un système informatique unique permettra au Luxembourg de jouer un rôle de pionnier au sein de l'Espace européen des données de santé (« *European Health Data Space* ») qui est en cours de réalisation au niveau de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'axe stratégique 9 visant la promotion de l'innovation, Madame la Ministre de la Santé juge indispensable de créer des incitations supplémentaires pour encourager l'innovation dans notre système de tarification qui est caractérisé par la facturation à l'acte. La recherche et l'innovation étant des facteurs d'attraction de talents, il faut en effet permettre aux jeunes médecins de poursuivre leurs activités de recherche au Luxembourg. À cette fin, le Luxembourg a récemment renforcé son programme de recherche clinique en créant des positions de chercheurs-cliniciens dont la rémunération équivaut à un poste à mi-temps dans la médecine salariée. Madame la Ministre relève l'importance de continuer à développer le programme de recherche clinique en coopération avec l'Université du Luxembourg et l'ensemble des centres hospitaliers. Dans le domaine de la santé mobile (« *mHealth* »), il est prévu de mettre en place un processus d'évaluation des applications digitales de santé qu'il convient de faire agréer par une agence dédiée.

² Projet de loi portant modification :

1° de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;

2° de la loi modifiée du 29 avril 1983 relative à l'exercice de la profession de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ;

3° du Code de la sécurité sociale

L'axe stratégique 10 tend à « *garantir la disponibilité de professionnels de santé en améliorant l'attractivité du secteur de la santé* ». À cette fin, il s'agit d'offrir des formations adaptées aux besoins des professionnels de santé de demain. La formation étant une première passerelle vers l'emploi, le Luxembourg risque actuellement de perdre des étudiants qui choisissent de s'établir dans le pays où ils ont effectué leurs études supérieures. Afin de mitiger ce risque, il convient de développer des formations susceptibles d'attirer non seulement des étudiants résidents, mais également des candidats originaires d'autres pays. En outre, des campagnes de communication régulières telles que l'initiative healthcareers.lu lancée en 2022 sont à prévoir afin de sensibiliser les citoyens au rôle et à l'attractivité des professions de santé. Enfin, il convient de préserver la santé, la sécurité et le bien-être des professionnels de santé en assurant par exemple un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Pour ce qui est de l'axe stratégique 11 visant à centraliser la gouvernance et la planification du système de santé dans sa globalité, Madame la Ministre de la Santé souligne l'importance qui revient à la carte sanitaire, celle-ci étant élargie au secteur extrahospitalier afin d'avoir une vue exhaustive et objective des prestations réalisées et d'optimiser la coordination entre les différents acteurs.

Enfin, l'axe stratégique 12 vise l'ajustement du cadre financier dans un souci de bonne utilisation des deniers publics. Dans ce contexte, il est proposé d'explorer la possibilité de créer de nouveaux instruments pour financer la prévention.

Suite à la présentation du PNS, Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports salue l'accent qui est mis sur les soins de santé primaires. Il note avec satisfaction que le médecin référent n'est pas considéré comme une porte d'accès obligatoire au système de santé (« *gatekeeper* »), mais qu'il pourra continuer à jouer un rôle de guide pour orienter le patient et à adopter une approche holistique à l'égard de la prise en charge. L'orateur constate en outre que la mise en place d'un fonds public d'indemnisation des aléas thérapeutiques n'est pas prévue par le PNS. Il juge opportun de créer un tel fonds, le cas échéant en coopération avec un fonds similaire à l'étranger.

Il est convenu de permettre aux membres de la commission parlementaire de prendre connaissance du PNS avant de mener, le cas échéant, un échange de vues sur ce document.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Séance plénière

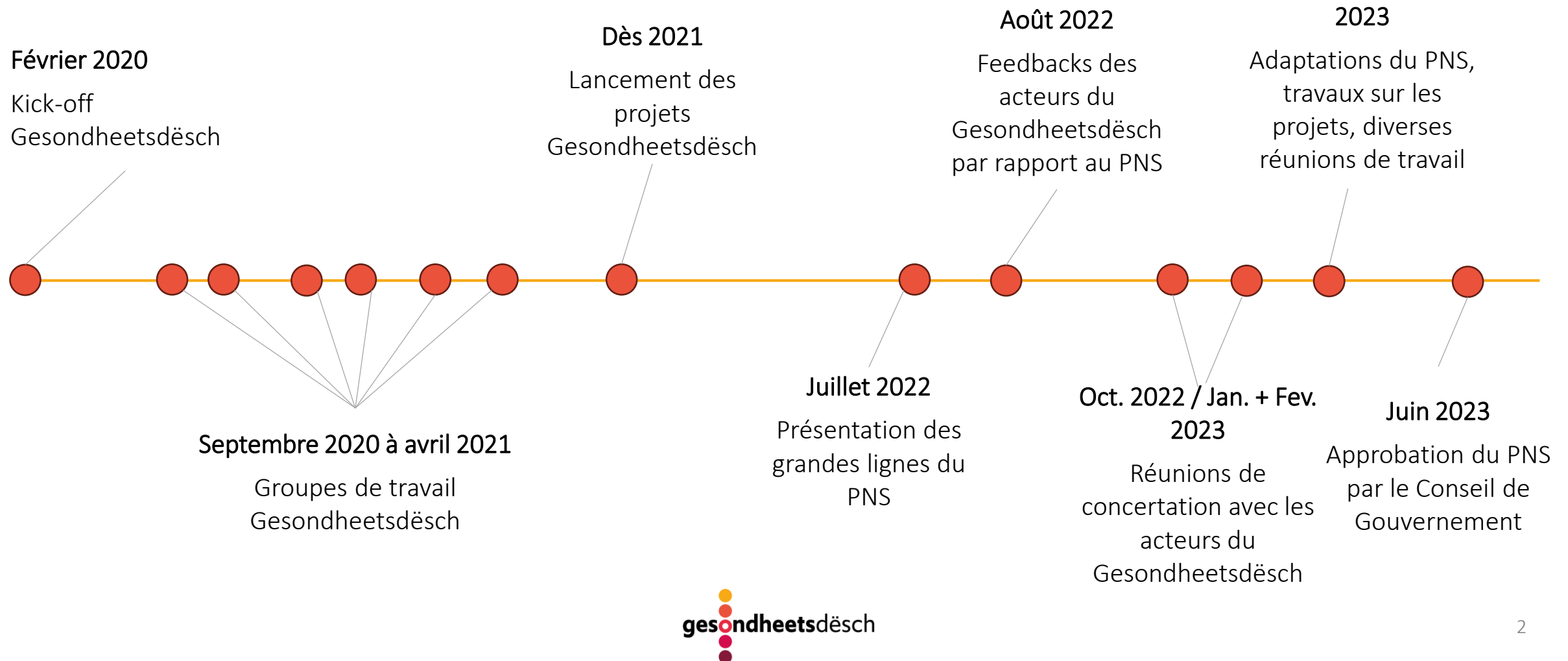
Domaine Thermal
Mondorf les Bains,
28 juin 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Gesondheetsdësch

L'objectif du Gesondheetsdësch était de développer une vision partagée de notre système de santé avec les acteurs du terrain



Contributions au PNS

Les différentes contributions ont permis aux ministères d'élaborer un plan national santé pour le Luxembourg

Groupes de travail du Gesondheetsdësch

- Présentations des intervenants lors des séances plénières du Gesondheetsdësch
- Questions et idées partagées par les parties prenantes lors des tours de tables

Papiers de positionnement

- Prises de positionnement formelles des différents acteurs du système de santé en dehors des séances plénières

Réunions de travail

- Réunions de travail dans le contexte des différents projets du Gesondheetsdësch

Benchmarks internationaux

- Les plans nationaux de santé d'autres pays similaires au Luxembourg ont été analysés pour assurer que tous les sujets critiques soient couverts dans notre PNS
- Visites d'autorités et d'établissements du domaine de la santé dans d'autres pays



Plan National Santé



Le plan national santé synthétise la **vision**, les **axes stratégiques** et les **actions concrètes** pour le **système de santé luxembourgeois**



Sur le **site web du Gesondheetsdësch** vous trouverez les **différentes présentations** ainsi que les **contributions** qui ont été partagées après les groupes de travail

Plan National Santé

L'objectif du PNS est de formaliser la stratégie de santé pour le pays en donnant une vision claire pour les différents volets du système de santé

Objectif du PNS

- Formaliser la **stratégie de santé** pour le pays en donnant une **vision** claire pour les différents volets du système de santé, orientée par des **valeurs et principes** bien définis, et en indiquant les **axes stratégiques** permettant d'atteindre cette vision

Public cible du PNS

- S'adresse tout d'abord aux **professionnels et aux établissements** du domaine **de la santé et des soins**
- S'adresse aux **administrations** et **décideurs** en charge des différents domaines impactant la santé publique
- Finalement le Plan National Santé est aussi destiné **au grand public** avec comme objectif de rendre compréhensible la direction que le pays souhaite donner à son système de santé

Approche de rédaction du PNS

- Le Plan National Santé se base sur une **analyse critique du système**, sur les **discussions du Gesondheetsdësch** ainsi que sur des **échanges** avec différents **experts** et acteurs nationaux et internationaux

Leitmotiv du Plan National Santé

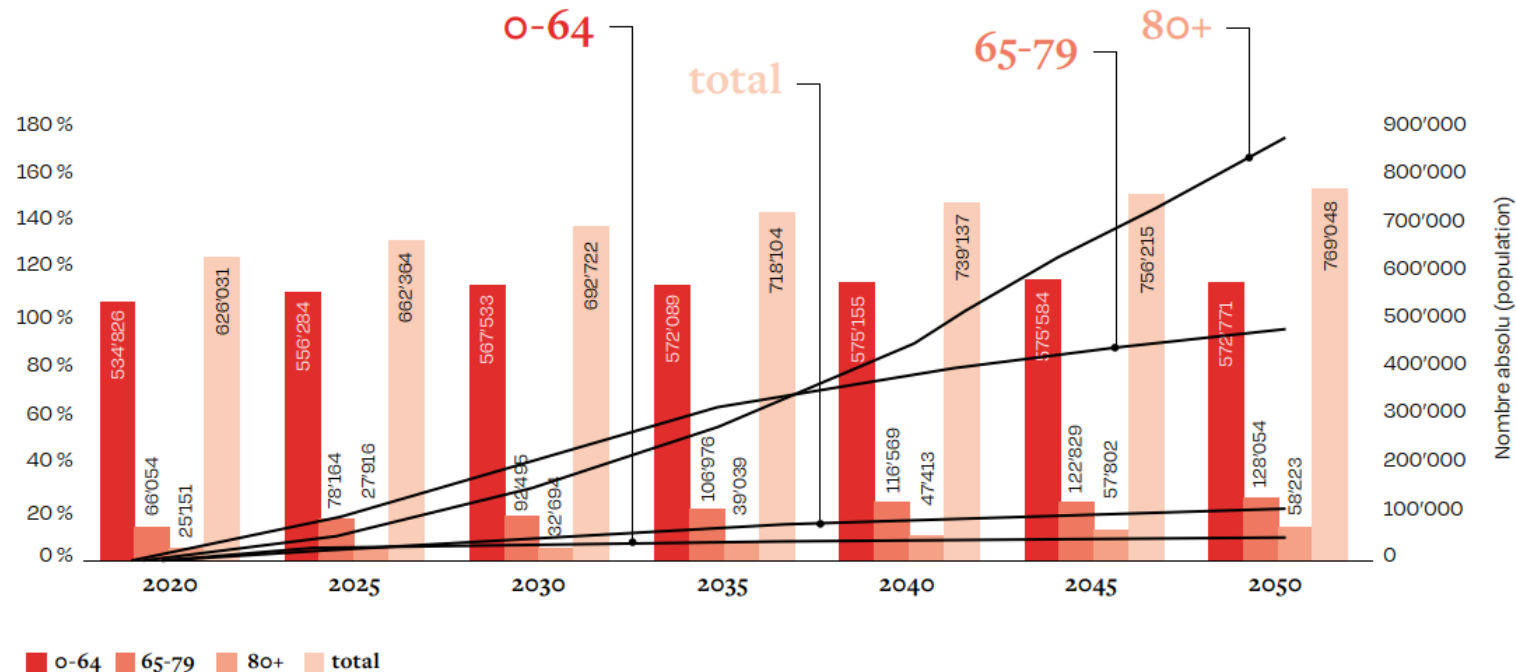
La qualité, l'équité, la confiance et l'attractivité du système durable sont les 4 valeurs clés qui nous ont guidés dans la rédaction du PNS

*Le système de santé luxembourgeois garantit un **accès** égal et universel à des soins de santé de **qualité**, dans le cadre d'un **parcours de soins coordonné** et articulé autour des **besoins du patient**, en garantissant l'allocation pertinente des **ressources** disponibles dans l'intérêt général des patients et de la santé publique*

Contexte – Evolution de la population

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR RAPPORT À 2020⁴⁸ (EN % PAR CLASSE D'ÂGE).

Figure 5



Le **nombre moyen d'années vécues en bonne santé est 62.6 années au Luxembourg**, ce qui est inférieur à la moyenne européenne (64.6 années) - mais à un niveau similaire à celui des pays voisins ou de la Suisse (60.6).

En raison de la faible croissance de la population active et en parallèle du vieillissement de la population (voir figure 5), **le rapport entre les retraités et les actifs augmentera de manière considérable.**

Contexte – facteurs de risque

Un nombre limité de facteurs de risque est responsables de la majorité des maladies et des causes de décès. **Plus d'un décès sur trois (37 %) au Luxembourg en 2017 était dû à des facteurs de risque comportementaux**, soit un peu moins que la moyenne de l'Union européenne dans son ensemble (39 %).

- **17% de tous les décès** peuvent être attribués au seul **tabagisme**
- Selon les estimations, les **risques alimentaires**, notamment une faible consommation de fruits et légumes et une consommation élevée de sucre et de sel, sont responsables d'environ **13%** des décès au Luxembourg, soit moins que la moyenne de l'Union européenne.
- Environ **7 % des décès** peuvent être attribués à la **consommation d'alcool**, soit l'une des proportions les plus élevées de l'Union Européenne.
- En termes de risques métaboliques l'hyperglycémie, l'hypertension ainsi que **l'obésité** constituent les facteurs de risques les plus fréquents.
- Le « Global Observatory for Physical Activity » note dans son rapport pour 2020 que **39 % de la population du Luxembourg est physiquement inactive** (comparé à 30 % en moyenne pour les 162 pays évalués)

Contexte – Absences de travail

ABSENCES AU TRAVAIL¹⁰

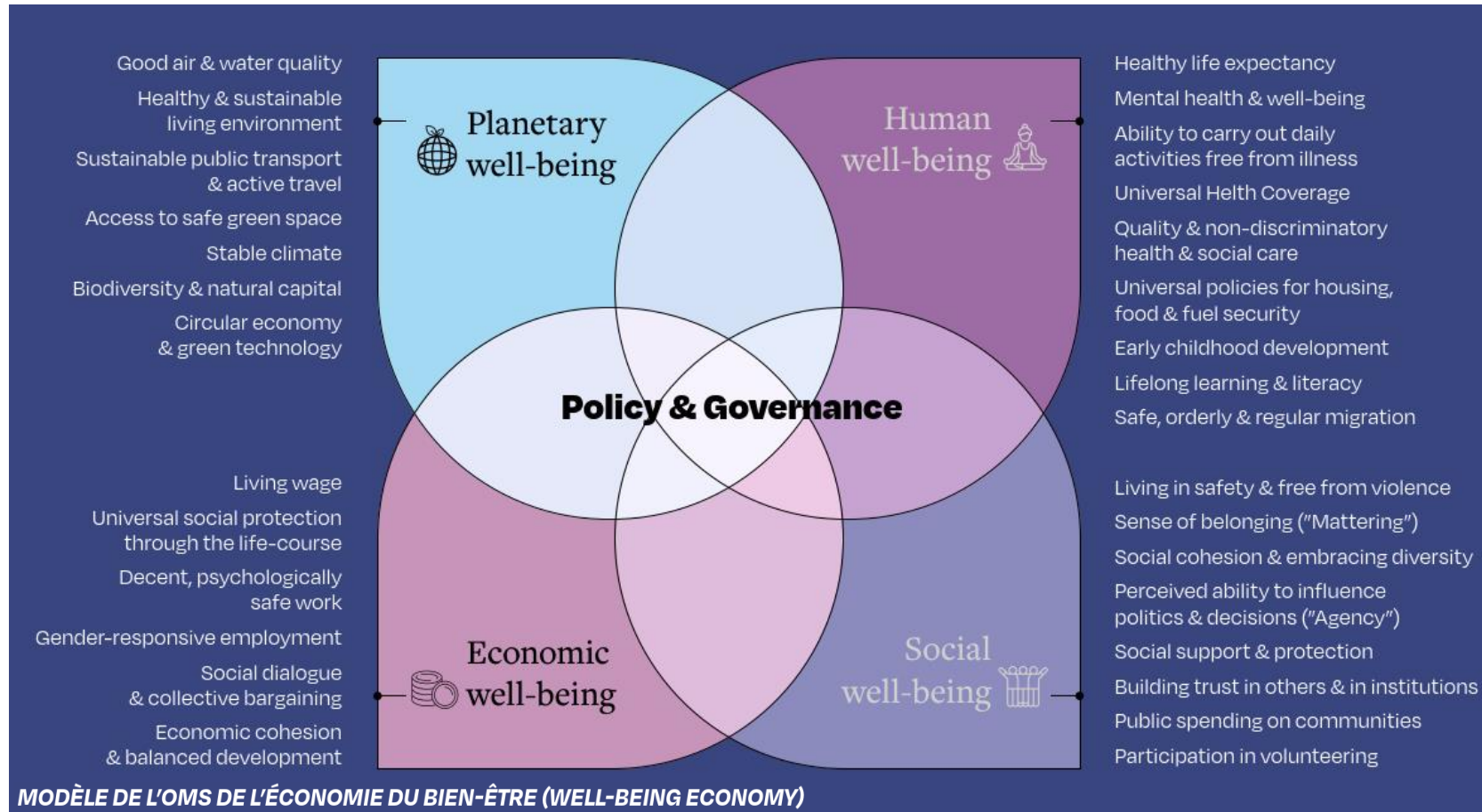
Suivi Tableau 1



Les **épisodes dépressifs (49 %)** ainsi que les **dorsalgies (21 %)** sont les raisons les plus fréquentes pour **les incapacités de travail de longue durée** (incapacité de travail, en continu ou en vrac de plus de 35 jours sur une période de référence de 80 jours).

Economie du bien-être

Dans la Constitution de l'OMS, le terme santé est défini par « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »



Dimensions du Plan National Santé

Le plan national santé repose sur trois dimensions, le maintien d'un bon état de santé des citoyens étant la première



- I. Continuer à améliorer l'**état de santé** de la population



- II. Poursuivre l'amélioration du **parcours de soins** des patients



- III. Continuer à améliorer le **cadre général de fonctionnement** du système de santé

Synthèse du Plan National Santé

En synthèse, le plan national santé repose donc sur trois dimensions et propose 12 axes stratégiques pour les années à venir

Dimensions	Axes stratégiques
I. Continuer à améliorer l'état de santé de la population	1. Élaborer une stratégie et une implémentation coordonnée de la promotion de santé et de la prévention
	2. Renforcer la communication et la collaboration entre le citoyen et les professionnels du système de santé
II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients	3. Renforcer le rôle des soins primaires
	4. Développer des stratégies et des parcours de soins intégrés pour les pathologies avec le plus grand impact sur la santé
	5. Favoriser l'amélioration continue de la prise en charge par une évaluation critique de la pertinence et de la qualité
	6. Optimiser et valoriser la médecine hospitalière et soutenir le virage ambulatoire
III. Continuer à améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé	7. Améliorer le recueil, l'analyse et l'utilisation des données de santé
	8. Renforcer la digitalisation du système de santé
	9. Promouvoir l' innovation
	10. Garantir la disponibilité de professionnels de santé en améliorant l'attractivité des professions
	11. Centraliser la gouvernance et la planification
	12. Ajuster le cadre financier



I. Continuer à améliorer l'état de santé de la population

I. Continuer à améliorer l'état de santé de la population

Le premier axe stratégique porte sur l'élaboration d'une stratégie et d'une implémentation coordonnée de la promotion de santé et de la prévention

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 1.1 Consolidation et renforcement des efforts de **promotion** de la santé et **prévention** des maladies
- 1.2 Mise en place d'un suivi sur les **indicateurs** de prévention
- 1.3 Renforcement de la prise en compte de la **santé environnementale**
- 1.4 Encouragement de **l'activité physique** et de **l'alimentation saine**

Equipe dédiée en place

Audit de la médecine scolaire lancé

Lutte contre le tabagisme

Présentation le 24 avril 2023



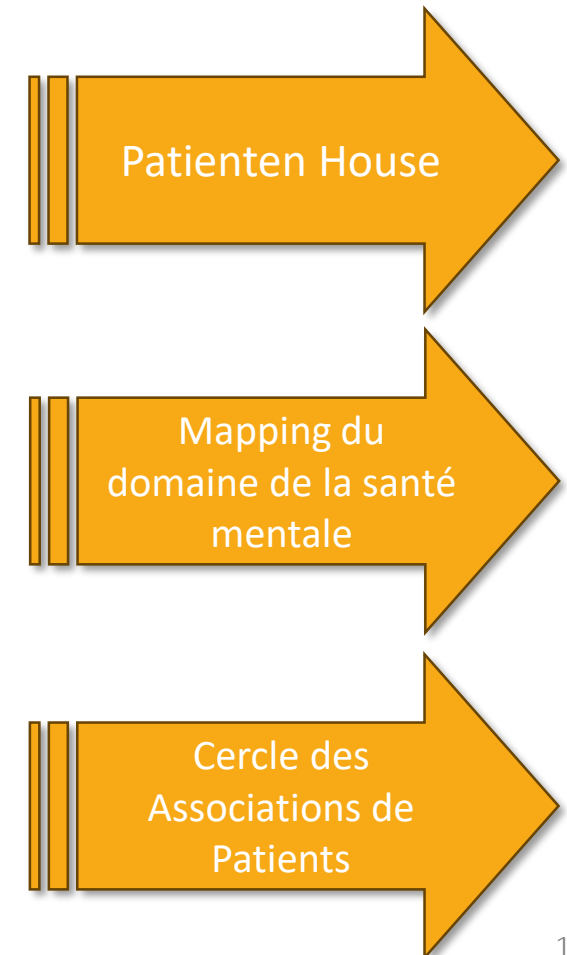
Stratégie nationale dans la lutte contre le tabagisme

I. Continuer à améliorer l'état de santé de la population

Le second axe stratégique compte renforcer la communication et la collaboration entre le citoyen et les professionnels du système de santé

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 2.1 Orientation sur les **parcours de prise en charge**
- 2.2 Lancement d'une **campagne de communication** sur le fonctionnement du système de santé
- 2.3 Mise en place d'un **Guichet Unique Santé**





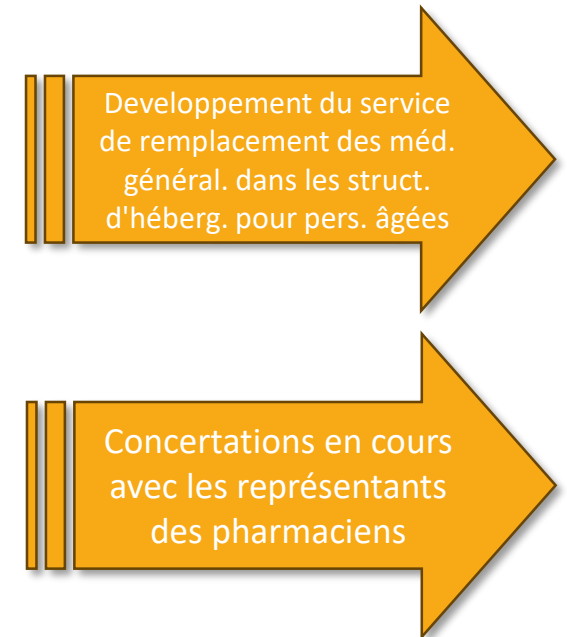
II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients

II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients

Le troisième axe stratégique est le renforcement du rôle des soins primaires

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 3.1 Mise en œuvre conséquente du concept du **médecin référent**
- 3.2 Étude de l'implication des **pharmaciens** dans les soins primaires
- 3.3 Amélioration de l'**accès des nourrissons, enfants et adolescents** à des consultations spécifiques



II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients

Le quatrième axe stratégique porte sur le développement de stratégies et de parcours de soins intégrés pour les pathologies les plus fréquentes

Intégration du parcours des soins: gestion et fourniture des soins de santé dans un continuum de promotion de la santé, prévention de la maladie, diagnostic, traitement et gestion de la maladie, réadaptation et soins palliatifs, et cela aux différents niveaux et lieux de soins, et en fonction des besoins du patient. (OMS)

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 4.1 Introduction de parcours des soins optimisés dans le cadre du déploiement des **réseaux de compétences**
- 4.2 Élaboration d'une stratégie holistique pour **maladies cardiovasculaires**
- 4.3 Mise à jour du Plan Cancer - approche de prévention et de traitement de certaines **tumeurs / médecine personnalisée**
- 4.4 Élaboration d'une approche de prévention et de prise en charge pour les/certaines **maladies psychiques/psychiatriques**
- 4.5 Programme qualité de vie pour les personnes atteintes de **maladies neurodégénératives**



1) Douleurs chroniques 2) Maladies neurodénér.,
3) maladies immunorhumatologiques

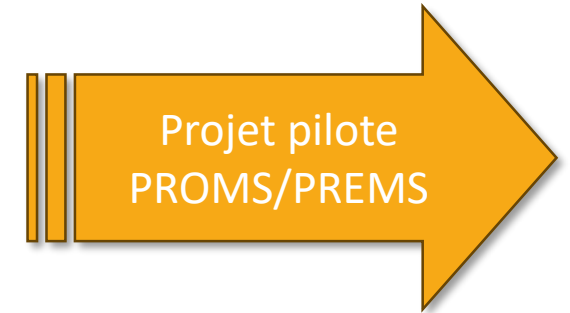


II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients

Le cinquième axe stratégique est de favoriser l'amélioration continue de la prise en charge par une évaluation critique de la pertinence et de la qualité

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 5.1 Conceptualisation et mise en œuvre des principes du « **Value-based Healthcare** » et notamment des PROMS/PREMS
- 5.2 Renforcement du rôle du **Conseil Scientifique**

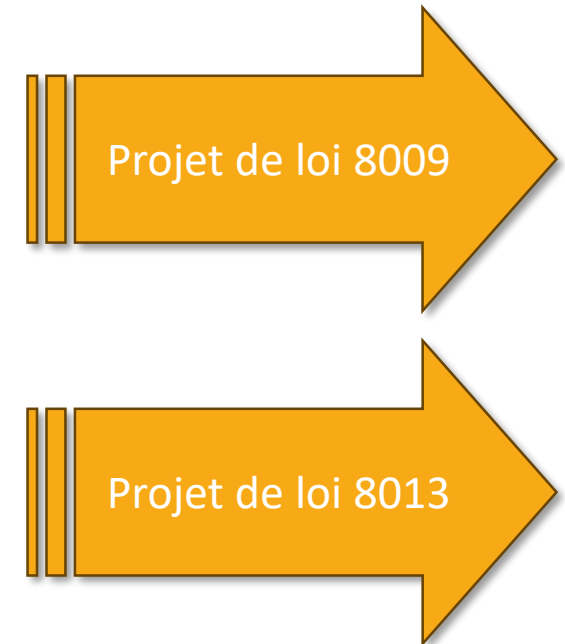


II. Poursuivre l'amélioration du parcours de soins des patients

Le sixième axe stratégique porte sur la favorisation du virage ambulatoire

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 6.1 Valorisation de la **médecine hospitalière**
- 6.2 Accélération du **virage ambulatoire** par la mise en place de sites destinés exclusivement à la prise en charge de patients ambulatoires
- 6.3 Renforcement du rôle des **cabinets de villes** et concentration des sites principaux des hôpitaux sur la prise en charge de cas complexes et nécessitant des compétences avancées
- 6.4 Évaluation de la faisabilité de l'**hospitalisation à domicile**





III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

Le septième axe stratégique est l'amélioration du recueil, de l'analyse et de l'utilisation des données de santé

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 7.1 Introduction d'un suivi systématique des **indicateurs** de santé
- 7.2 Mise en place d'un système de **documentation** et de **classification** pour le secteur **extrahospitalier**



Crée le 18 août 2022

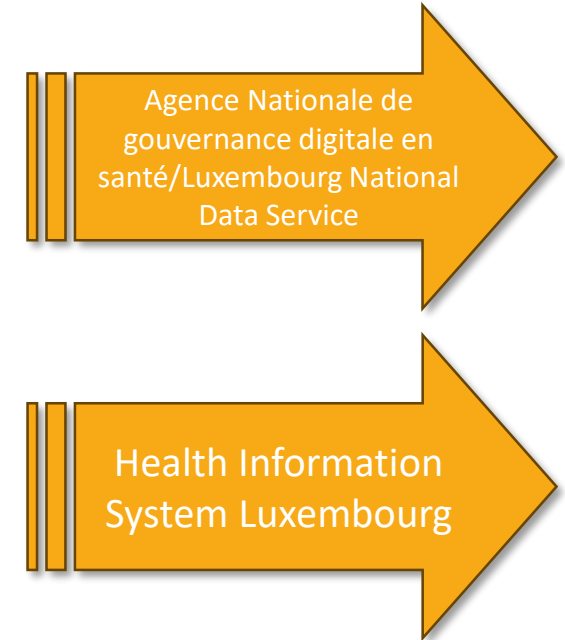


III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

Le huitième axe stratégique est de renforcer la digitalisation du système de santé

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 8.1 Mise en œuvre de la **stratégie nationale eHealth**
- 8.2 Mise en place d'un **seul système informatique intégré** pour le secteur hospitalier, voire extrahospitalier
- 8.3 Mise en place d'une **gouvernance pour la santé numérique**



Présentation HISL: 9 juin 2023



III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

Le neuvième axe stratégique porte sur la promotion de l'innovation

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 9.1 Mise en œuvre d'une **plateforme nationale innovation santé**
- 9.2 Renforcement du programme de **recherche clinique** et opérationnelle et création des positions de chercheurs-cliniciens
- 9.3 Mise en place d'un processus d'**évaluation des applications digitales** de santé



Présentation 18 avril 2023



III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

Le dixième axe stratégique vise à garantir la disponibilité de professionnels de santé en améliorant l'attractivité des professions

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 10.1 Introduction de **formations adaptées** aux besoins des professionnels de santé de demain
- 10.2 **Valorisation** des métiers et de leur pratique au Luxembourg
- 10.3 **Prendre soin** des professionnels de santé



III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

L'onzième axe stratégique est de centraliser la gouvernance et la planification du système de santé dans sa globalité

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

11.1 Mise en place d'une **carte sanitaire** sur le système de santé dans sa globalité

Publications récentes

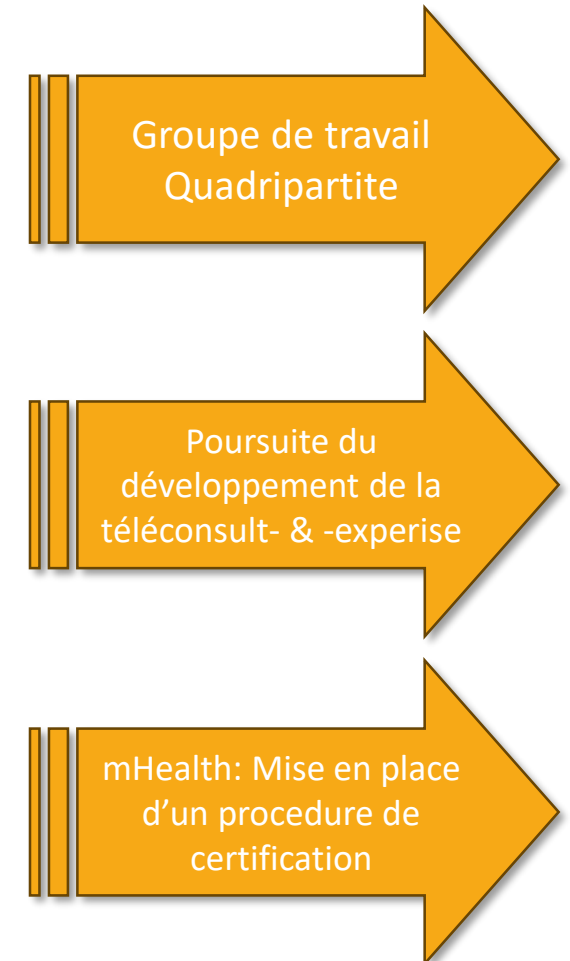


III. Améliorer le cadre général de fonctionnement du système de santé

Le douzième axe stratégique vise à ajuster le cadre financier

Actions concrètes prévues dans cet axe stratégique

- 12.1 Élaboration d'un **plan stratégique d'adaptation du financement** du système de santé
- 12.2 Exploration des instruments pour le **financement de la prévention**
- 12.3 Adapter le système de financement du secteur de la santé pour **inciter davantage à l'innovation**
- 12.4 Développement d'un **Plan d'Investissement Santé**



Synthèse du Plan National Santé

Le Plan National Santé est désormais disponible sur le site du Gesondheetsdësch

Plan National Santé



État des lieux du système
de santé luxembourgeois
P.12

Valeurs,
principes et vision
P.36

Le système de santé
dans dix ans
P.42

Axes stratégiques
et opérationnels du PNS
P.66

<https://www.gesondheetsdesch.lu/ressources>





Clôture